AMBULANCIER & TAXI MÉDICAL

Maison Paramédicale de Lacroix-Barrez

Qui sommes-nous ?

Basés à Lacroix-Barrez, nous exerçons une double activité d'ambulancier diplômé d'État et de conducteur de taxi médical agréé. Notre bureau est désormais intégré au sein de la Maison Paramédicale de Lacroix-Barrez, afin de vous offrir un accès facilité à nos services dans un cadre pluridisciplinaire, au plus près de vos besoins de santé.

Nos missions au quotidien

Notre rôle est d'assurer votre prise en charge et votre transport dans les meilleures conditions de sécurité, de confort et de dignité. Nous intervenons notamment pour :

- Le transport sanitaire urgent (lors des gardes UPH) et non urgent (ambulance)
- Le transport médical en véhicule sanitaire léger (VSL)
- Le transport en taxi conventionné (remboursable par l'Assurance Maladie selon prescription)
- Le transport vers les établissements de soins, les consultations, la rééducation, les séances de dialyse ou de chimiothérapie
- Le rapatriement sanitaire sur prescription médicale
- Les urgences préhospitalières en coordination avec le SAMU / 15

Une profession réglementée et diplômée

Le métier d'ambulancier est encadré par des textes réglementaires stricts. Titulaire du Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA), nous sommes formés aux gestes de premiers secours, à la surveillance des patients durant le transport et à l'utilisation du matériel médical embarqué. Notre agrément de taxi médical est délivré par les autorités compétentes et renouvelé régulièrement.

Nous travaillons en lien permanent avec les médecins, infirmiers, kinésithérapeutes et autres professionnels de santé, garantissant ainsi une continuité et une coordination optimales de votre parcours de soins.

Le respect de la confidentialité : une obligation absolue

La confidentialité est au cœur de notre exercice professionnel. À l'instar de l'ensemble des professionnels de santé, nous sommes soumis au secret professionnel, tel que défini par l'article 226-13 du Code pénal et les dispositions spécifiques au secteur sanitaire.

Concrètement, cela signifie que :

- Toutes les informations médicales, personnelles ou administratives dont nous prenons connaissance dans le cadre de nos missions sont strictement confidentielles.
- Nous ne communiquons aucune information sur vos déplacements, votre état de santé ou votre situation à des tiers non autorisés.
- Les documents de transport (bons de prise en charge, ordonnances) sont traités avec le plus grand soin et conservés en lieu sécurisé.

- Nos échanges avec les équipes soignantes s'effectuent uniquement dans l'intérêt du patient et dans le respect des règles de transmission d'informations.

Le respect de la vie privée de chaque patient est une valeur fondamentale que nous défendons chaque jour, que ce soit lors d'une intervention d'urgence ou d'un simple transport programmé.

Nos engagements envers les patients

- Ponctualité et disponibilité, notamment pour les transports réguliers (dialyse, chimio, rééducation…)
- Écoute bienveillante et accompagnement respectueux, quelle que soit la situation
- Véhicules entretenus, désinfectés et conformes aux normes en vigueur
- Formation continue pour maintenir un niveau de compétence optimal
- Coordination étroite avec les autres professionnels de santé de la maison paramédicale

Accès au service — Prescription et prise en charge

Le transport médical est pris en charge par l'Assurance Maladie sur prescription d'un médecin, sous certaines conditions liées à votre état de santé ou à la distance du lieu de soins. N'hésitez pas à nous contacter directement ou à vous rapprocher du secrétariat de la maison paramédicale pour toute question relative à l'organisation de vos transports.

Maison Paramédicale de Lacroix-Barrez
07 68 65 94 27
agrmentreprise@gmail.com
Disponible 7j/7 — Urgences et transports programmés

Votre santé, notre priorité — Votre confiance, notre engagement.